

1. Date de l'examen de la demande en commission

28/03/24

2. Service demandeur

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)

1, rue Descartes

75231 Paris Cedex 05

3. Source administrative demandée :

Système d'information du Service des retraites de l'État.

Base statistique des affiliés et réalisation de traitements spécifiques pour répondre à la demande.

4. Organisme détenteur des données demandées

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Direction générale des finances publiques

Service des retraites de l'État (SRE)

Bureau financier et des statistiques

11, boulevard Gaston Doumergue

44964 Nantes Cedex 9

5. Données demandées :

Les données demandées portent sur les personnels du MESR, de 2015 au dernier millésime disponible. Les agents du MESR sont identifiés par un recoupement de variables administratives (comme le corps regroupé d'appartenance, l'unité de gestion RH et la période). Six bases de données individuelles à apparier ensemble sont fournies :

- **Table des personnes** : variables démographiques (sexe, mois de naissance, de décès, de départ en retraite, d'atteinte d'ouverture de droits spécifiques, etc.) ;
- **Table carrière** : statut des agents en janvier et septembre de chaque année (quotité de travail, nombre d'enfants, durée d'assurance dans d'autres régimes), et pour ceux atteignant l'âge d'ouverture des droits, caractéristiques d'une éventuelle pension liquidée le mois donné (montants, taux de liquidation, bonifications, décote, surcote, etc.) ;
- **Table carriere_det** : Pour les seuls chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires, historique mensuel des grades ;
- **Table liquidation** : à la date de départ en retraite, caractéristiques de la pension (motif de départ : invalidité, carrière longue, vieillesse, montants, taux de liquidation, bonifications, etc.) ;
- **Table cessact** : à la date de cessation d'activité, motif de la cessation ;
- **Table grade** : par individu et mois , code administratifs des grades plus détaillés.

La variable d'appariement est construite de manière à être non-signifiante, non-cohérente dans le temps, et la correspondance avec l'identifiant interne au SRE est détruite immédiatement après production.

6. Besoin de données nominatives ou identifiantes

Ces six tables ne comprennent pas d'informations directement nominatives comme le nom, ou le NIR mais sont identifiantes par recoupement de variables, notamment en appariant avec d'autres informations publiquement diffusées (comme les arrêtés de nomination ou de promotion).

Elles contiennent des données sensibles (comme relatives au départ en retraite avant l'AOD pour raisons familiales ou pour handicap).

La nature des travaux statistiques (cf infra) nécessite l'envoi de données individuelles.

7. Finalité des traitements prévus avec les données demandées, notamment place par rapport au système d'information existant :

Les traitements visent à offrir des éléments objectifs de prévision de départs à la retraite des personnels du MESR, avec un double enjeu : financier et gestion des recrutements.

Les réformes successives des modalités de départ à la retraite dans la fonction publique nécessitent des ajustements fréquents.

Aucune autre source n'offre la profondeur temporelle, et les variables clés dans la modélisation des départs en retraite.

8. Nature des travaux statistiques prévus et description des traitements

Réalisation d'un travail de micro-simulation des comportements de départs en retraite des titulaires des établissements de l'ESR, puis de projection des départs des personnels encore en activité, en tenant compte notamment des différentes mesures de la loi de réforme des retraites de 2023.

9. Description des appariements prévus le cas échéant

Aucun appariement hormis entre les six tables livrées par le SRE, selon la variable d'appariement décrite au paragraphe 5.

10. Périodicité de la transmission

Les tables personnes, carrière, liquidation, cessant et grade seraient transmises annuellement. La table `carriere_det` serait transmise tous les deux ans.

11. Output final : nom de la source ou du système d'information

Base des mêmes individus (paragraphe 6) enrichie d'une probabilité de départ pour chacune des 7 prochaines années.

Dans la convention, il sera indiqué explicitement que : « Le Sies s'engage à supprimer les données une fois l'étude publiée et au plus tard dans un délai de trois ans à compter de leur mise à disposition. »

12. Publications prévues le cas échéant

Publication des prévisions de départs ainsi que des caractéristiques moyennes au départ (âge, taux de liquidation, etc.) par grandes catégories, sous forme d'une Note d'information du Sies.

13. Diffusion de la base de données individuelles en output :

Pas de diffusion

14. Mots-clés :

Départ en retraite, autres départs définitifs, titulaires, enseignement supérieur et recherche, micro-simulation, promotion, réformes successives des retraites, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels de soutien.

Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.

L'avis du Cnis est valable 5 ans au maximum, au-delà la demande doit être renouvelée.